

AVIS D'INFORMATION CONCERNANT LA CONVENTION DE REGLEMENT RELATIVE AUX PENSIONNATS INDIENS – LES CRÉDITS PERSONNELS POUR LES ENTITÉS ET LE GROUPES

Quel est le but de cet avis?

Il se peut que des bénéficiaires d'un paiement d'expérience commune et/ou un membre de leur famille vous approchent dans le but d'utiliser des crédits personnels non monétaires d'une valeur pouvant atteindre 3 000\$ pour des programmes ou services éducatifs.

Qu'est-ce que la Convention de règlements relative aux pensionnats indiens (CRRPI)?

La CRRPI est le plus grand règlement de recours collectif de l'histoire du Canada. Sa mise en oeuvre a débuté le 19 septembre 2007, à la suite d'un accord commun conclu entre les conseillers juridiques des anciens élèves et les Églises, l'Assemblée des Premières Nations, d'autres organisations autochtones et le gouvernement du Canada en vue de trouver une solution juste et durable aux séquelles des pensionnats indiens.

L'un des principaux volets de la CRRPI consiste en un paiement d'expérience commune (PEC), versé à tous les anciens élèves admissibles qui ont présenté une demande. Les PEC ont été tirés d'un fonds de 1,9 milliard de dollars (appelé le fonds de la somme désignée)

Que sont les crédits personnels?

La CRRPI définit les crédits personnel comme des crédits non monétaires, pouvant être échangés contre des programmes ou des services éducatifs personnels ou collectifs, offerts par des entités ou des groupes éducatifs approuvés.

Les crédits personnels peuvent être utilisés par les bénéficiaires d'un paiement d'expérience commune ou certains membres de leur famille, comme définis dans les modalités et conditions approuvés par la Cour, que l'on peut trouver dans le site Web ci-



dessous ou en composant le numéro de la ligne sans frais sur les crédits personnels (également ci-dessous).

Comment utiliser les crédits personnels?

Les crédits personnels peuvent être utilisés pour

obtenir une vaste gamme de produits et services, notamment ceux fournis par des universités; des collèges; des écoles de métiers ou de formation; des établissements autochtones offrant un enseignement supérieur, des cours d'alphabétisation ou d'enseignement de métiers; de même que des programmes et services portant sur les identités, histoires, cultures ou langues autochtones. Les crédits personnels peuvent être utilisés pour des activités d'apprentissage individuelles ou de groupe approuvées

Si votre organisation se trouve sur la liste des entités et groupes éducatifs approuvés aux fins des crédits personnels, qui se trouve sur le site Web officiel des tribunaux à www.residentialschoolsettlement.ca, elle aura un important rôle à jouer dans la prestation de programmes et services éducatifs approuvés. Comme il s'agit de crédits personnels non monétaires, les étudiants ne pourront pas payer à l'avance; l'entité ou le groupe éducatif devra remplir la Partie G du Formulaire de demande des crédits personnels pour se faire payer directement de Crawford Class Action Services (l'administrateur nommé par la Cour).

Si une organisation ne se trouve pas sur la liste des entités et groupes éducatifs approuvés, veuillez consulter le site Web pour plus d'information.

Pour les services éducatifs de groupe:

Les bénéficiaires inuits du PEC peuvent décider de joindre leurs crédits personnels à ceux d'autres bénéficiaires du PEC et/ou à ceux de membres de leur famille à qui des crédits personnels ont été transférés pour obtenir des programmes ou des services liés à la culture et à la langue inuites, qui seront conçus et fournis dans la région désignée des Inuvialuit, au Nunavik ou au Nunavut. Ces services seront offerts par des entités ou des groupes éducatifs, avec l'aide de l'organisation responsable des revendications territoriales inuites pertinente (la Société régionale inuvialuite (SRI) dans la région désignée des Inuvialuit, la Société Makivik au Nunavik et Nunavut Tunngavik Inc. (NTI) au Nunavut).

Les membres des Premières Nations, les Métis et tous les autres bénéficiaires du PEC qui ne sont pas des Inuits peuvent décider de joindre leurs crédits personnels à ceux d'autres

bénéficiaires du PEC (ou à des membres de leur famille à qui des crédits personnels ont été transférés) pour obtenir un service éducatif de groupe. Ces services visent la préservation, la réappropriation, l'amélioration ou la compréhension des identités, histoires, cultures ou langues autochtones.



Comment obtenir les crédits personnels?

Pour le moment, seuls les bénéficiaires du PEC ayant fréquenté Kivalliq Hall sont admissibles aux crédits personnels. Un formulaire de demande personnalisé est envoyé par la poste aux bénéficiaires mentionnés ci-dessus.

Quelle est la date limite pour utiliser les crédits personnels?

L'administrateur doit avoir reçu les formulaires de demande au plus tard avant **23h59 le 31 mars 2021**, le cachet de la poste faisant foi. Tout formulaire reçu après cette date sera refusé. Si vous avez résidé à Kivalliq Hall et que vous n'avez toujours pas présenté de demande du PEC, veuillez vous assurer de le faire dès que possible.

Où puis-je trouver de plus amples renseignements sur les crédits personnels?

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les crédits personnels sur le site Web de tribunal à

www.residentialschoolsettlement.ca

ou au numéro sans frais 1-866-879-4913.

Vous obtiendrez notamment des renseignements sur les modalités et conditions approuvées par le tribunal, la liste des entités et groupes éducatifs approuvés, des instructions concernant les formulaires de demande, un exemple de formulaire de demande des crédits personnels, un exemple de formulaire de demande collectif des crédits personnels, et la liste des dépenses admissibles. Le site Web sera mis à jour régulièrement.